

Le CVL au LHM

Le Conseil de la vie lycéenne au Lycée Henri Meck

Année 2020/2021

Quelques Repères.

COMPOSITION DU C.V.L.

Membres du CVL :

- 10 lycéens élus pour deux ans, par l'ensemble des élèves de l'établissement, et renouvelés par moitié tous les ans
- 5 enseignants ou personnels d'éducation (CPE, assistants d'éducation)
- 3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (ATOSS)
- 2 représentants des parents d'élèves

Le chef d'établissement préside cette instance.

Les adultes ont un rôle consultatif : ils ne participent pas aux votes.

Vice-présidence lycéenne du CVL.

Chaque année, le vice-président du CVL est élu, pour un an, parmi les candidats à l'élection de représentants des élèves au conseil d'administration.

Le titulaire présente les avis, propositions et comptes-rendus de séance du CVL au conseil d'administration. Ils sont alors inscrits à l'ordre du jour et peuvent être affichés. Il assure aussi les fonctions de vice-président du CVL, au côté du chef d'établissement

ATTRIBUTIONS DU C.V.L.

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) est obligatoirement consulté sur un certain nombre de questions liées à la vie de l'établissement.

Au CVL sont débattues toutes les questions concrètes relatives au travail scolaire et aux conditions de vie des élèves dans l'établissement, en lien avec son environnement.

Le CVL est un lieu privilégié d'expression, d'écoute, d'échanges. Il permet l'apprentissage et l'exercice de la culture démocratique. La constitution de commissions thématiques ouvertes à des lycéens non élus au CVL favorise l'engagement des élèves, même ponctuel.

Attention à ne pas confondre les missions de l'assemblée générale des délégués (qui traite des problématiques spécifiques de classe, assure la transmission et la circulation d'informations remontantes et descendantes) et celles du CVL (qui associe les élèves au processus de décision pour le fonctionnement du lycée, participe à la construction d'une culture d'établissement).

Le CVL est obligatoirement consulté sur :

- les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire,
- l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur,
- les questions de restauration et d'internat,
- les modalités générales d'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé,
- les dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation,
- le soutien et l'aide aux élèves,
- les échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers,
- l'information liée à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles,
- la santé, l'hygiène et la sécurité,
- l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne,
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Il peut aussi faire des propositions sur :

- la formation des représentants des élèves,
- les conditions d'utilisation des fonds lycéens.

CVL - CE QUE L'ON Y FAIT :

Au-delà du fonctionnement quotidien du lycée, de son organisation, les domaines dans lesquels le CVL intervient sont nombreux et variés.

Tous les CVL peuvent prendre un rôle dans l'animation de l'établissement : journées de l'élégance, journée couleur, carnaval, ... Ces événements renforcent le sentiment d'appartenance et la cohésion des élèves de l'établissement. Les engagements humanitaires et solidaires sont également très présents, au travers l'organisation de collectes en partenariat avec des associations caritatives.

Ils sont également associés à l'aménagement des lieux de vie des élèves : cour de récréation, toilettes, réfectoire, foyer...

Certains CVL interviennent sur la liaison inter-cycle avec les collèges, notamment sur l'accueil des 2ndes et le travail sur l'orientation.

Le travail sur la parole de l'élève est également important, ateliers débat, concours d'éloquence... sont des exemples de projets permettant d'aborder des questions relatives à l'adolescence, à leurs préoccupations, dans un cadre sécurisant.

Les lycéens du CVL sont aussi associés aux thématiques abordées dans les établissements comme la lutte contre le harcèlement, le décrochage scolaire ou encore la biodiversité et le développement durable. Ils désignent ou élisent parmi eux chaque année 2 éco-délégués, de préférence une fille et un garçon dans le respect de la parité.

Pour une vie démocratique active dans votre lycée :

Engagez-vous !